

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_085**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 19  
Pouvoirs : 3  
Absents : 3

Date de publication : 6 décembre 2024

Le 05 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 novembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER,  
M. PARIGOT Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT,  
Mme GRUET, M. BILLET, M. SERRE, Mme COUDERT,  
M. TIRARD, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,  
M. LECOMPTE, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,  
Mme GROENTZINGER, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND  
pouvoir à Mme DELOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à  
Mme SCHWENTER

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF  
ANCIENNE GENDARMERIE**

Visas :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations 2022\_100 du 8 décembre 2022 et 2023\_064 du 07 septembre 2023,

Vu le protocole d'accord signé le 29 septembre 2023 entre la Commune de SAINT FLORENTIN et le Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré MON LOGIS,

Vu la délibération 2023\_100 datée du 15 décembre 2023 portant cession au groupe Mon Logis des immeubles de la rue Charles Gounod

CONSIDERANT que la Commune et la société Mon Logis se sont entendues sur la cession par la commune des immeubles de l'actuelle Gendarmerie (parcelle cadastrée BE 671),

CONSIDERANT qu'au terme de cet accord la Société Mon Logis fera son affaire de la gestion des immeubles (gestion locative au gendarmes, entretien...) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en lieu et place de la CDC HABITAT,

CONSIDERANT que cette cession implique la résiliation du bail emphytéotique signé le 22 juin 2009 entre la Commune et la Société Nationale Immobilière devenue CDC HABITAT,

CONSIDERANT que cette résiliation donnera lieu au paiement d'une indemnité d'un montant de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE- VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES) au profit de la CDC Habitat pour une résiliation effective au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie sise rue Charles Gounod à la société MON LOGIS est consentie par délibération n°2024\_086 pour le montant de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES) ;

CONSIDERANT que les actes seront notamment reçus par Me MILLARD ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **DEMANDE** la résiliation du bail emphytéotique liant la commune à la CDC habitat pour l'ancienne gendarmerie sise rue Ch. Gounod au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- **AUTORISE** le versement de la somme de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE- VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES) au profit de la CDC Habitat

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à cette résiliation,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 6 décembre 2024  
Le Maire, Yves DELOT

